



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

Action clé 2 :
Partenariats pour la
coopération



Bienvenue dans ce webinaire consacré aux Partenariats dans le cadre de l'Appel à Propositions Erasmus+ 2021.
Cette session d'une quarantaine de minutes s'inscrit dans le parcours « Prêts pour Erasmus + 2021 » dont vous trouverez tous les détails sur le site web de l'agence nationale : <https://agence.erasmusplus.fr/2021/03/25/webinaires-prets-pour-erasmus/>

Avertissements

Version du 8 avril 2021

Les informations présentées dans ce document sont susceptibles d'évoluer suite à la parution de la Circulaire Erasmus+ au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

Cette présentation n'engage aucunement la Commission européenne.

Les documents de référence sont en version anglaise.

Pré requis : connaître les objectifs Erasmus+ / les secteurs et volets du programme / la différence entre Action-clé 1 ou action-clé 2



[S'informer pour bien débuter avec Erasmus+ 2021-2027](#)



Les informations sont données sous réserve de la publication de la Circulaire Erasmus + au Bulletin Officiel de l'Education Nationale 2021 bientôt disponible sur les sites du Ministère de l'Education Nationale et sur notre site web « Mon projet Erasmus+ ».


Attention!

Pour identifier le type de projet correspondant le mieux à votre idée, il vous faut avoir bien compris les éléments suivants:


- Les objectifs et les priorités du programme Erasmus+
- Le secteur dans lequel s'inscrit votre projet
- Si votre idée de projet relève de l'action-clé 1 ou de l'action-clé 2 du programme Erasmus+.


Si vous vous questionnez sur un ou plusieurs de ces points, et avant de continuer à suivre cet enregistrement, nous vous invitons à visionner la vidéo et son diaporama « S'informer pour bien débuter avec Erasmus+ 2021-2027 » disponibles sur la chaîne YouTube de l'agence.


<https://www.youtube.com/watch?v=f6a6W7elsoY>.





- ✧ Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 : contexte et priorités
- ✧ Les partenariats pour la coopération : définition
- ✧ Partenariats de coopération : règles budgétaires
- ✧ Partenariats à petite échelle : règles budgétaires
- ✧ Préparer votre candidature





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Erasmus+







L'objectif de cet enregistrement est de vous aider à vous repérer dans l'Appel à Propositions 2021 Action clé n° 2 « Coopération entre les organisations et les institutions », et plus particulièrement sur les **Partenariats pour la coopération** dans les domaines de l'éducation, de la formation.

Nous verrons ensemble :

- Le contexte dans lequel s'inscrivent les demandes de financement des Partenariats pour la coopération : qu'est-ce qu'un projet de Partenariat pour la coopération? Quelles sont les priorités à retenir ?
- Les deux types de financement possibles : les partenariats à petite échelle et les partenariats de coopération
- Les modalités de dépôt de votre demande de financement
- Les ressources à votre disposition pour vous aider.



Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 : contexte et priorités

- ✧ Les partenariats pour la coopération : définition
- ✧ Partenariats de coopération : règles budgétaires
- ✧ Partenariats à petite échelle : règles budgétaires
- ✧ Préparer votre candidature



APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

- Chapitre 1 : Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 : contexte et priorités

L'action-clé 2 Erasmus+ 2021

Les partenariats pour la Coopération

- Partenariats de coopération
- Partenariats à petite échelle

Les partenariats pour l'Excellence

- Centres d'excellence professionnelle
- Académies des enseignants
- Masters Conjoints Erasmus Mundus

Les partenariats pour l'Innovation

- Alliances pour l'innovation
- Projets de coopération prospective

Renforcement des capacités dans le domaine de la Jeunesse

Manifestations sportives européennes à but non lucratif



Premier élément à noter: vous trouvez dans l'action-clé 2 « Coopération entre les organisations et les institutions » 5 grands types de projets possibles:

- les partenariats pour la Coopération
- les partenariats pour l'Excellence
- les partenariats pour l'innovation
- les projets visant à renforcer les capacités dans le domaine de la Jeunesse
- les manifestations sportives européennes à but non lucratif

L'action-clé 2 Erasmus+ 2021

Les partenariats pour la Coopération

- Partenariats de coopération
- Partenariats à petite échelle

Les partenariats pour l'Excellence

- Centres d'excellence professionnelle
- Académies des enseignants
- Masters Conjoints Erasmus Mundus

Les partenariats pour l'Innovation

- Alliances pour l'innovation
- Projets de coopération prospective

Renforcement des capacités dans le domaine de la Jeunesse

Manifestations sportives européennes à but non lucratif



Nous travaillerons dans cet enregistrement sur les Partenariats pour la Coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Les partenariats pour la Coopération

- **Objectif général: qualité et pertinence des activités proposées par les structures**
 - Développer son réseau => **coopération transnationale**
 - Mettre en œuvre des pratiques **innovantes**
- **Objectif général: qualité des systèmes d'enseignement et de formation**
 - Acquisition de **compétences** et employabilité
 - Innovation sociétale, **inclusion** et citoyenneté participative



Les partenariats pour la coopération s'adressent à tous les acteurs académiques, entreprises, collectivités territoriales et associations impliqués dans l'éducation et la formation.

Ils visent à permettre aux organismes d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités, en développant et en renforçant leur réseau de partenaires afin d'opérer ensemble à un niveau transnational. Il s'agit d'accroître leur insertion internationale et d'échanger, développer, de nouvelles méthodes et pratiques en confrontant les idées. Les résultats du projet doivent être transférables et évolutifs.

A un niveau plus macro, les Partenariats pour la coopération ont vocation à soutenir la réponse que les systèmes d'éducation, de formation, que les politiques de jeunesse, peuvent donner aux challenges du monde actuel : c'est-à-dire travailler sur des sujets comme le développement durable, la transformation numérique, l'employabilité, la stabilité économique et la croissance mais aussi sur les compétences sociales, civiques et interculturelles, les valeurs démocratiques et les droits fondamentaux, l'inclusion sociale, la santé mentale et le bien-être, la démocratie participative, l'esprit critique et l'éducation aux médias.

Le projet s'inscrit-il dans les priorités du programme E+ ?

- ① Traduisent la **politique européenne** d'éducation et de formation
- ② Déterminent le **secteur** ou les secteurs du partenariat: à qui s'adressent les résultats du projet.
- ③ Permettent d'apporter des éléments de justification sur la pertinence du projet (30 points dans **l'évaluation**)
 - *A rapporter au **contexte** du projet*
 - *En lien avec le(s) public(s) bénéficiaire(s), elles déterminent le caractère **mono** ou **transectoriel** du projet*



D'ailleurs, une des spécificités des Partenariats pour la coopération est qu'ils doivent s'inscrire dans des priorités.

En effet, tous les ans, la Commission européenne précise pour tous les champs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, des priorités et des objectifs communs.

En plus de développer les capacités des organisations impliquées dans des projets Erasmus+, comme nous l'avons vu dans la diapositive précédente, les partenariats pour la Coopération ont pour cible de contribuer, grâce à leurs résultats, à l'atteinte de ces objectifs et priorités.

C'est pourquoi, si vous décidez de demander un financement pour un partenariat pour la Coopération, votre projet doit être construit pour répondre à une ou plusieurs priorités et doit l'expliquer clairement dans la demande de financement Erasmus+.

En 2021, votre projet de partenariat pour la Coopération doit donc cibler au moins une priorité horizontale et/ou une priorité sectorielle.

Les priorités horizontales Erasmus + 2021

Guide du programme E+ (EN) page 168

- L'inclusion et la diversité
- Contribuer aux transitions écologique et durable
- Contribuer à la transformation digitale
- Promouvoir la participation active à la vie démocratique à travers une citoyenneté active et attachée aux valeurs d'une société ouverte et démocratique



3 points à l'évaluation du critère
Pertinence du projet!



Les priorités horizontales sont des priorités que vous retrouvez quelque soit le secteur dans lequel s'inscrit votre projet.

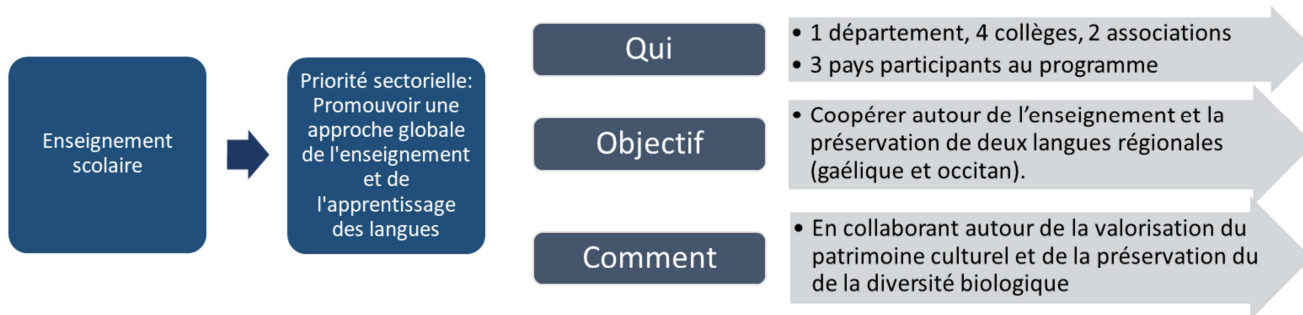
Vous le voyez à l'écran, elles sont au nombre de 4 pour l'appel à propositions Erasmus + 2021.

Nous vous rappelons qu'elles sont communes aux secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et de la Jeunesse et du Sport.

Référez-vous au Guide du programme Erasmus+ page 168 de la version anglaise pour une description détaillée de ces priorités.

Les projets s'inscrivant dans ces priorités horizontales et ayant sélectionné l'une d'elle comme priorité principale dans le formulaire de candidature obtiendront trois points supplémentaires au titre du critère d'évaluation « Pertinence du projet », dès lors que, dans la demande de financement, vous faites clairement le lien entre votre projet et la priorité choisie.

Les priorités sectorielles Erasmus + 2021



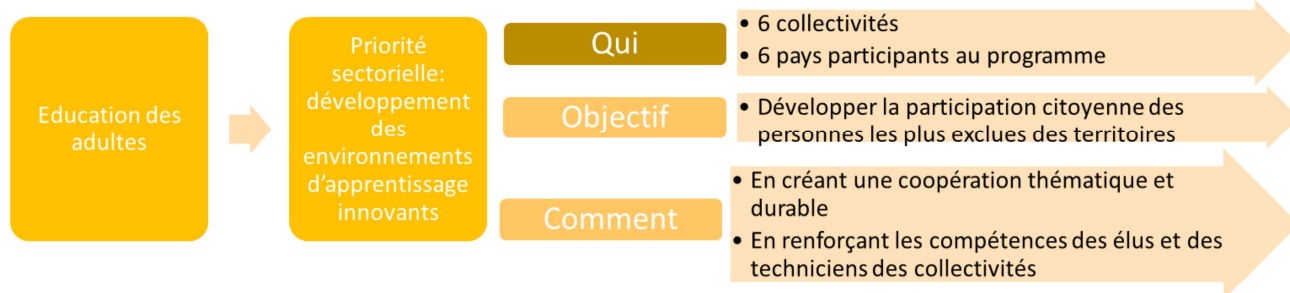
Les priorités sectorielles, comme leur nom l'indique, sont spécifiques au secteur dans lequel s'inscrit votre projet.

Prenez bien connaissance des priorités sectorielles 2021 dans le guide du programme Erasmus +. Elles y sont très bien décrites.

Voici comment deux partenariats s'inscrivent dans une priorité du secteur sur lequel ils déposent leur demande de financement.

Prenons l'exemple d'un projet déposé le secteur scolaire. Il répond à une priorité spécifique du secteur qui est la promotion d'une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. C'est un projet porté par une collectivité (un département en l'occurrence) et qui réunit 7 partenaires de 3 pays différents. Les profils sont variés : on y trouve des établissements scolaires et des associations. Le projet porte sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel autour d'un travail sur l'apprentissage des langues régionales, ici le gaélique et l'occitan. L'objectif est pour les partenaires de coopérer, notamment en créant une mallette pédagogique sur l'enseignement des langues régionales comme vecteur de citoyenneté européenne, tout en s'attachant au patrimoine culturel et à la diversité biologique de chacune des régions concernées.

Les priorités sectorielles Erasmus + 2021



Le secteur éducation des adultes propose 5 priorités. L'une d'elle porte sur la recherche et le développement de situations d'apprentissage innovantes.

Cette priorité soutient les environnements d'apprentissage locaux, l'inclusion sociale, l'engagement citoyen et la démocratie. Elle encourage à attirer et offrir des possibilités d'apprendre à chacun d'entre nous, tout au long de sa vie. L'objectif est de nous aider à collecter les compétences nécessaires pour nous adapter le mieux possible aux changements dans nos vies.

Le projet « Be : In » porté par la mairie de Billère s'inscrit dans cette priorité. Il vise à permettre au groupe cible « élus, et techniciens de collectivités locales ; membres d'organisation issues de la société civile, professionnels ou bénévoles travaillant dans le champ de la participation citoyenne » d'échanger des bonnes pratiques sur la participation citoyenne inclusive, c'est-à-dire la mobilisation des personnes les plus exclues dans les processus de participation citoyenne.

Les partenariats pour la Coopération

QUOI?

Développer, transférer et/ou mettre en œuvre des pratiques innovantes à différents niveaux pour un **IMPACT** durable

COMMENT?



Grâce à des grands ou des petits partenariats pour la Coopération

partenariats de coopération

partenariats à petite échelle




La finalité des partenariats pour la coopération est donc de développer, transférer et/ou mettre en œuvre des pratiques innovantes à différents niveaux pour un impact durable. Comment? Grâce à deux types de financements d'envergure différente que nous allons voir maintenant: les partenariats de coopération et les partenariats à petite échelle.



✧ Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 :
contexte et priorités

Les partenariats pour la coopération : définition

- ✧ Partenariats de coopération : règles budgétaires
- ✧ Partenariats à petite échelle : règles budgétaires
- ✧ Préparer votre candidature



APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

Partenariats pour la coopération : à qui s'adressent-ils ?

- Toute structure, publique ou privée, active dans les champs de l'éducation, de la formation de la jeunesse et du sport.
- Diversité des acteurs et transdisciplinarité encouragées.

Partenariats de coopération

4 secteurs éducatifs concernés:

Enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur, éducation des adultes



Partenariats à petite échelle

3 secteurs éducatifs concernés:

Enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels et éducation des adultes

Priorité aux structures locales et aux novices dans la coopération européenne



Comme nous l'avons vu, toute structure, publique ou privée, active dans les champs de l'éducation, de la formation de la jeunesse et du sport peut participer à un partenariat pour la coopération.

Il peut s'agir d'établissements de formation, d'associations, de collectivités territoriales, mais aussi d'entreprises, de chambres de commerce etc. En fonction des secteurs et des priorités concernés, la transdisciplinarité et la diversité des acteurs sont encouragées. Pour les partenariats de coopération, tous les secteurs éducatifs du programme sont concernés : le scolaire, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.

Pour les partenariats à petite échelle, seulement 3 secteurs concernés : scolaire, formation professionnelle et éducation des adultes. Pas de partenariat à petite échelle qui répond aux priorités de l'enseignement supérieur donc, ce qui ne signifie pas que les établissements d'enseignement supérieur ne peuvent pas y participer : un EES peut participer à un projet dont les objectifs répondent aux besoins et bénéficient à un autre secteur éducatif.

Pour les partenariats à petite échelle, la priorité est donnée aux structures locales, aux novices dans la coopération européenne. Ils ont pour objectif d'impulser une première dynamique de coopération européenne au niveau local.

Fiches techniques

Partenariats de coopération

- 3 structures de 3 pays programme + pays partenaires + « partenaires associés »



- De 12 à 36 mois



- Budget de 100 000 à 400 000 euros

- Financement proportionnel aux besoins et activités



Partenariats à petite échelle

- 2 structures de 2 pays programme

- De 6 à 18 mois

- Budget de 30 000 ou 60 000 euros

- Financement forfaitaire



Quelques considérations techniques sur la structure des ces deux types de financement. La composition pour commencer : un partenariat est composé d'une structure coordinatrice qui dépose la candidature et reçoit les financements, et de structures « partenaires ». Pour un partenariat de coopération, 3 structures minimum de pays programme sont nécessaires. La liste des 33 pays programme, c'est-à-dire qui font partie d'Erasmus +, est disponible dans le guide du programme.

<https://monprojet.erasmusplus.fr/pays-du-programme>

A ces 3 structures peuvent être ajoutés des structures de pays dits « partenaires », c'est-à-dire qui ne font pas partie du programme Erasmus. Enfin, d'autres structures peuvent participer en tant que partenaires « associés » : il s'agit de structures qui ne font pas formellement partie du partenariat, et donc ne recevront pas de financement, mais peuvent intervenir sur différents aspects ou à certaines étapes du projet selon leur expertise.

Pour un partenariat à petite échelle, seulement 2 structures de 2 pays programme sont nécessaires. Il n'est en revanche pas possible d'inclure de structures de pays « partenaires », ni de partenaires « associés ».

La durée des projets ainsi que les budgets apparaissent sur la diapositive pour chaque type de projet.

Partenariats pour la coopération

Quelles activités ?

Activités de mise en œuvre :
Réunions de travail, productions de livrables, activités de formation...



Management du projet :
Coordination, planification, suivi administratif...

Diffusion et valorisation :
Conférences, publications, promotion des résultats de projet



Un projet de partenariat pour la coopération s'articule autour de 3 grandes phases qui correspondent aux différentes activités à planifier et donc aux budgets alloués.

Ces 3 phases sont :

- le management du projet (activités de coordination, de planification, tâches administratives)
- les activités de mise en œuvre, d'implémentation, qui comprennent les réunions de travail, les activités liées à la production des livrables, les activités de formation, d'expérimentation
- la diffusion et la valorisation que ce soit via la publication de contenus, l'organisation d'événements pour diffuser les résultats de projet (conférences etc.)



✧ Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 : contexte et priorités

✧ Les partenariats pour la coopération : définition

Partenariats de coopération : règles budgétaires

✧ Partenariats à petite échelle : règles budgétaires

✧ Préparer votre candidature

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



Chapitre 3 – Partenariats de coopération : règles budgétaires

Les règles de financement

Partenariat de coopération

- Différents postes budgétaires selon les objectifs et les activités du projet
- Montant calculé selon des postes budgétaires au choix



Partenariat à petite échelle

- Deux forfaits fixes 30 000 ou 60 000€
- Le candidat estime ses besoins par activité
- Le forfait attribué doit couvrir toutes les activités



Le système de financement est différent d'un type de projet à l'autre et donc les modalités de demande de financement sont propres à chacun.

Pour les partenariats de coopération, le principe est assez proche de ce qui existait pour les partenariats stratégiques sur le programme Erasmus+ 2014-2021. Le candidat devra choisir parmi une liste d'activités qui correspondent à des activités et qui détermineront le budget global du projet.

Pour les partenariats à petite échelle, c'est une nouveauté. Le candidat choisit son budget entre deux forfaits fixes: 30 000 ou 60 000€.

Commençons par voir les règles de financement pour un partenariat de coopération.

Les règles de financement

Partenariat de coopération

- Différents postes budgétaires selon les objectifs et les activités du projet
- Montant calculé selon des postes budgétaires au choix



Partenariat à petite échelle

- Deux forfaits fixes 30 000€ ou 60 000€
- Le candidat estime ses besoins par activité
- Le forfait attribué doit couvrir toutes les activités



Comment allez-vous présenter le budget prévisionnel de votre projet de partenariat de coopération?

- Différents postes budgétaires sont disponibles en fonction des objectifs et des activités que vous souhaitez mettre en œuvre.
- Vous calculez donc votre budget prévisionnel en fonction des postes budgétaires que vous avez besoin d'ouvrir.

Le financement : partenariats de coopération

Management du projet



Gestion et mise en œuvre du projet

- 500 € / mois pour la structure coordinatrice
- 250 € / mois pour chaque structure partenaire
- Max 2750 € / mois



Exemple :

Projet de 12 mois avec 3 partenaires : **12 000 €**

$500 \times 12 = 6000 \text{ €}$

$(250 \times 12) \times 2 = 6000 \text{ €}$



Rappelez-vous, nous avons vu les grandes phases d'un projet de partenariat: management du projet / activités de mise en œuvre / diffusion et valorisation.

Le premier poste concerne la gestion et la mise en œuvre du projet. Il couvre les dépenses des activités liées à la phase 1 « Management de projet », indispensable à tous les projets de partenariats de coopération. C'est donc un financement automatique qui sera systématiquement attribué à tous les projets financés.

Ce poste budgétaire sert à couvrir les frais liés à la planification, la communication entre partenaires, mais aussi l'achat de matériel pédagogique, l'impression, la communication interne ou externe, faire savoir que le projet existe.

Le montant est calculé en fonction de la durée du projet et du nombre de partenaires. Ainsi la structure coordinatrice recevra 500 euros par mois, et chaque partenaire 250. Par exemple un projet de 12 mois qui regroupe 3 structures recevra 12 000 sur ce poste. ($500 \times 12 = 6000 + 250 \times 12 \times 2 = 6000$). Ce budget est plafonné à 2750 euros par mois, ce qui correspond à un partenariat de 10 structures (1 coordo et 9 partenaires). Cela ne signifie que le nombre de partenaires est limité à 10, mais même au-delà le budget sera plafonné à ce montant.

C'est le poste obligatoire pour tous les projets. Les autres postes sont à choisir en fonction des besoins et des activités prévues.

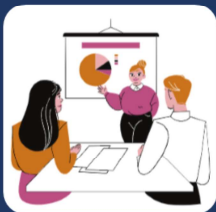
Le financement : partenariats de coopération

Management du projet



Gestion et mise en œuvre du projet

- 500 € / mois pour la structure coordinatrice
- 250 € / mois pour chaque structure partenaire
- Max 2750 € / mois



Réunions transnationales

- 575 € / participant (distance entre 100 et 1999 km)
- 760 € / participant (distance > 2000 km)



Le second poste budgétaire couvre les frais liés à l'organisation de réunions transnationales. Ce financement peut-être prévu pour les réunions entre partenaires à des fins de mise en œuvre et de coordination du projet. Le montant est forfaitaire en fonction de la distance à parcourir pour chaque participant : 575 € pour la tranche entre 100 et 1999 km, 760 € pour les déplacements au-delà de 2000 km.

Le financement : partenariats de coopération

Budgets additionnels pour les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation



Frais de voyage

Forfaits en fonction de la distance (utiliser le calculateur de distance)

Soutien supplémentaire pour les transports « verts » (train, bus, covoiturage)



Frais de séjour

Forfait journalier (106 € pour les personnels, 58 € pour les apprenants)

A partir du 15^{ème} jour : 70 % du forfait, à partir du 60^{ème} jour : 50 % du forfait



Soutien linguistique

Forfait (150 € / participant) pour des activités qui durent entre 2 et 12 mois, si justifié



FRANCE: EDUCATION & FORMATION

Le poste budgétaire suivant couvre des activités d'implémentation, de mise en œuvre du projet.

La candidat peut ainsi choisir de prévoir des activités d'apprentissage, d'enseignement ou de formation pour atteindre ses objectifs et solliciter le poste budgétaire dédié.

Ce poste comprend des frais de voyage, sur la base d'un forfait qui dépend de la distance, avec un budget additionnel pour l'utilisation de transports avec une empreinte carbone plus faible comme le train. Il comprend ensuite des frais de séjour, dont le forfait dépend du type de personne (personnel ou apprenant) et de la durée.

Enfin, si justifié, un forfait peut être demandé pour du soutien linguistique sous certaines conditions.

Le financement : partenariats de coopération

Résultats et valorisation



Résultats du projet

Rémunération forfaitaire par jour de travail en fonction du profil et du pays (voir forfaits dans le guide)



Evénements de dissémination

- 100 € à 200 €/ participant
- 15 € / participant pour un événement virtuel
- Maximum 30 000 € (dont max 5 000 € pour les événements virtuels)



Les deux postes budgétaires suivants servent à financer les partenariats de coopération qui ont pour objectif de produire des livrables et d'exploiter des résultats qui doivent être transférables.

Deux types de financement peuvent être demandés :

Le poste budgétaire « résultats de projet » : il s'agit d'un montant forfaitaire qui servira à compenser le temps de travail passé à l'élaboration de ces résultats. Le forfait est journalier et dépend de la fonction de la personne dans le projet (et pas son « métier ») et du pays.

Ce qu'on appelle « résultats / livrables tangibles du projet » sont par exemple des programmes de formation, du matériel pédagogique, des ressources éducatives libres, des outils informatiques, analyses, études, méthodes d'apprentissage par les pairs, etc.). Les résultats doivent être substantiels en qualité et en quantité: innovants, significatifs et transférables. Il s'agit bien ici d'indemniser pour partie les organisations partenaires pour le temps que les personnes passent à élaborer les résultats du projet de partenariat.

Les événements de dissémination sont par exemple des conférences, séminaires, événements nationaux et transnationaux, (sous forme physique ou virtuelle) visant à partager et à diffuser les résultats du projet. A ne pas confondre avec la communication du projet qui, elle, peut-être soutenue financièrement grâce au poste budgétaire « Gestion et mise en œuvre du projet ».

Le financement : partenariats de coopération

Soutiens spécifiques



Support spécifique « Inclusion »

Forfait 100 € / participant ayant moins d'opportunité
+ prise en charge au réel de frais additionnels si justifiés



Coûts exceptionnels

- 80 % des frais réels, pour un maximum de 50 000 € par projet.



Les deux derniers postes budgétaires correspondent à des soutiens spécifiques :
Un support spécifique « inclusion » qui vise à augmenter et faciliter la participation des personnes ayant moins d'opportunité (personnes en situation de handicap, de milieu socio-économique défavorisé, zone rurale etc. **voir bénéficiaires dans le guide et dans la circulaire à paraître au BOEN**). Il s'agit d'un forfait par participant et la prise en charge au réel de frais additionnels si justifiés, par exemple pour du matériel spécifique.
Enfin les coûts exceptionnels peuvent permettre de financer des besoins très spécifiques pour un projet (par exemple pour des frais de voyage élevés). Le financement couvrira une partie des frais réels, et la demande doit être dûment justifiée dans la candidature.



✧ Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 :
contexte et priorités

✧ Les partenariats pour la coopération : définition

✧ Partenariats de coopération : règles budgétaires

Partenariats à petite échelle : règles budgétaires

✧ Préparer votre candidature

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



- Chapitre 4 – Partenariats à petite échelle : règles budgétaires

Les règles de financement

Partenariat de coopération

- Différents postes budgétaires selon les objectifs et les activités du projet
- Montant calculé selon des postes budgétaires au choix



Partenariat à petite échelle

- Deux forfaits fixes 30 000€ ou 60 000€
- Le candidat estime ses besoins par activité
- Le forfait attribué doit couvrir toutes les activités



Le principe de financement pour les partenariats de petite échelle est une nouveauté du programme 2021-2027. A des fins de simplification, vous ne sélectionnez plus des montants selon des postes budgétaires (le modèle que nous venons de voir sur les partenariats de coopération) mais vous établissez vous-même votre budget en fonction de vos besoins et des activités que vous prévoyez.

Cette modalité vous donne plus de liberté dans le choix des activités et vous permet de financer directement chaque activité selon une estimation faite par vos soins.

Vos premières prévisions budgétaires doivent vous permettre d'identifier soit le forfait à 30 000 euros, soit le forfait à 60 000 euros.

Le financement : partenariats à petite échelle

Formuler ses besoins

- Définir les objectifs du projet et résultats attendus (narratif)
- Activités = moyens d'atteindre les objectifs
- Pour chaque activité :

Activity Title	Describe the content of the proposed activity.
Venue	Describe the target group for this activity. Who is going to take part and who is going to benefit from the results?
Estimated start date,	Explain how is this activity going to help to reach the project objectives.
Estimated end date,	Describe the expected results of the activity.
Leading Organisation,	Please explain how did you determine the grant amount allocated to this activity?
Participating Organisations	Grant amount allocated to the activity

Voilà comment cela se traduit dans le formulaire : après avoir indiqué les objectifs du projet et les résultats attendus, le candidat doit saisir des activités et estimer son besoin financier pour chacune. Les activités sont les moyens d'atteindre les objectifs.

Pour chaque activité, il sera demandé :

- Le lieu de l'activité (les activités du projet doivent avoir lieu dans un des pays des organismes partenaires. Si pertinent et justifié, elles peuvent également avoir lieu au siège d'une instance européenne).
- Il faudra également estimer les dates de début et de fin d'activité (qui pourront évoluer au cours du projet), la structure qui organise l'activité ou l'accueille, et celles qui y participeront et le montant (budget) estimé pour cette activité.
- Ensuite il faudra décrire, pour chaque activité : le contenu de l'activité (en quoi elle consiste), les participants et les bénéficiaires de l'activité, en quoi cette activité permet d'atteindre les objectifs du projet, quels sont les résultats spécifiques attendus pour cette activité.
- Il est enfin demandé d'expliquer comment le budget de l'activité a été calculé (détails du calcul, estimation des coûts de chaque partie de l'activité).

Il en sera de même pour chaque activité du projet. Le total des montants des activités doit correspondre à un des forfaits proposés : 30 000 ou 60 000 euros.

Le financement : partenariats à petite échelle

Exemple :

2 structures partenaires (A :Française; B : Allemande)

Activité 1 : Réunion de coordination de projet

Durée : 3 jours / **Lieu** : structure A / **Participants** : 4 pers/structure

Budget : 2 500€

Calcul : Frais de voyage (de B à A, 4 pers) : 800 €, frais de séjour 1 200€ (100€ X 3 jours X 4 pers), achat de matériel 250€, location de vélos pour visites sur site : 250€ etc.



Exemple d'activité :

Attention : l'exemple ainsi que les montants sont donnés à titre indicatifs et ne doivent pas servir de référence.

Le financement : partenariats à petite échelle

Exemple :

3 structures partenaires (A :Française; B : Allemande, C: Serbe)

Activité 1 : Création d'un *blog* de bonnes pratiques

Durée : de mars à décembre 2022 / **Lieu** : structure A / **Participants** : 2 pers/structure, **Bénéficiaires** : usagers des 3 structures (150 pers)

Budget : 7 000€

Calcul : Deux réunions (voyage + séjour de 4 pers) 2400€, achat licence outil de travail coopératif 600€, Création graphique : 3000 €, communication / Réseaux sociaux: 1000€.



Exemple d'activité :

Attention : l'exemple ainsi que les montants sont donnés à titre indicatifs et ne doivent pas servir de référence.

Le financement : partenariats à petite échelle

Conseils :

- Etre réaliste et faire une estimation la plus proche possible des besoins
- Estimer en gardant en tête les principes d'efficience et d'économie
- Le montant des budgets cumulés doit correspondre à un des deux forfaits proposés



Quelques conseils pour formuler au mieux vos besoin.

Tout d'abord, essayez de coller le plus possible à la réalité des besoins. Vous pouvez vous aider de devis, solliciter vos partenaires pour la construction du budget et l'estimation des différents coûts.

Le budget doit être cohérent : ne sur estimez pas, mais ne sous estimez pas non plus. Planifiez en amont toutes les activités et toutes les dépenses que votre projet va occasionner.

Gardez en tête les principes d'efficience et d'économie pour utiliser au mieux le budget qui vous sera alloué, tout en veillant aux aspects qualitatifs de vos activités.

Enfin, prenez en compte dès la construction de votre budget que le montant total (toutes activités cumulées) doit correspondre à un des deux forfaits proposés, c'est à dire 30 000€ ou 60 000 €.

Partenariats à petite échelle

Quelles activités ?

Activités de mise en œuvre :
Réunions de travail, productions de livrables, activités de formation...



Management du projet :
Coordination, planification, suivi administratif...

Diffusion et valorisation :
Conférences, publications, promotion des résultats de projet



Nous vous conseillons de structurer vos partenariats à petite échelle en fonction de ces trois grandes phases de projet.

Cela vous permettra d'éviter d'oublier des dépenses incontournables.



- ✧ Les partenariats pour la coopération dans l'action clé 2 : contexte et priorités
- ✧ Les partenariats pour la coopération : définition
- ✧ Partenariats de coopération : règles budgétaires
- ✧ Partenariats à petite échelle : règles budgétaires

Préparer votre candidature

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Erasmus+**



 **ERASMUS+**
FRANCE EDUCATION ET FORMATION

Chapitre 5 – Préparer votre candidature

Préparer votre candidature

Synthèse

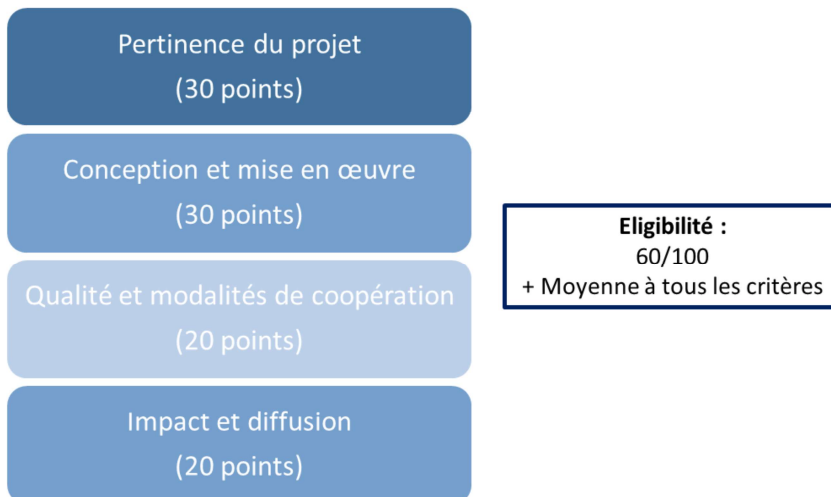
	Partenariats à petite échelle	Partenariats de coopération
Secteurs	Scolaire, EFP, Adultes	Scolaire, EFP, Adultes, Enseignement supérieur
Combien de structures minimum	2 de 2 pays programme	3 de 3 pays programme
Participation pays partenaires	Non	Oui
Subvention	Forfaitaire	Proportionnelle aux activités
Financement	30 000 ou 60 000 euros	De 100 000 à 400 000 euros



Voici une synthèse des grands principes de chaque financement.

Préparer votre candidature

Critères d'évaluation



Quelques éléments qualitatifs pour vous aider à rédiger votre candidature. Voici les critères sur lesquels votre candidature va être évaluée. Il est très important de s'y référer tout au long de la construction de votre projet et la rédaction de votre formulaire de candidature.

Pour être éligible, le projet doit remporter la moyenne pour chaque critère d'évaluation et une note globale supérieure ou égale à 60 /100 points.

L'évaluation du projet : points d'attention



Pertinence

- Le projet répond aux objectifs et priorités de l'action: expliciter clairement comment le projet s'insère dans une priorité (horizontale et/ou sectorielle)
- Le profil, l'expérience et l'expertise du candidat et des partenaires sont pertinents et correspondent au secteur éducatif et aux priorités liées
- Le projet présente une vraie valeur ajoutée européenne



Partenariats de coopération : Le projet se base sur une analyse de besoins détaillée, propose des synergies entre différents secteurs éducatifs, est innovant et complémentaire avec d'autres initiatives déjà portées par les organisations partenaires



Pour évaluer votre candidature, l'évaluateur s'interrogera en tout premier lieu sur sa pertinence, au regard du secteur et de ses priorités, des objectifs de l'action choisie et de son format, pour votre projet.

Il est important de trouver une présentation de votre organisme et de vos partenaires, une analyse solide du contexte, une présentation des groupes cibles (le public fait le secteur), et une identification des besoins qui devront être pertinents et en adéquation avec vos objectifs. La manière de traiter les besoins sera prise en compte.

Il regardera dans quelle mesure votre projet contribuera à développer vos capacités à coopérer à l'international.

Il cherchera à comprendre pourquoi vous vous positionnez sur un programme européen, si cela est nécessaire et cohérent, et quelle plus-value peut apporter votre projet pour vous, vos partenaires, votre public...

Il faut aussi penser à ce que chaque partenaire peut apporter dans le partenariat.

Pour les projets de coopération, plus ambitieux, il faudra aussi présenter une analyse détaillée des besoins et montrer la pertinence du projet en terme de transférabilité, d'innovation.

L'évaluation du projet : points d'attention



Qualité de la conception et mise en œuvre

- Les objectifs et la méthodologie sont clairs, réalistes et correspondent aux besoins des publics cibles
- La conception du projet prend en compte les priorités transverses du programme :
 - Les activités prévoient d'inclure des personnes ayant moins d'opportunités
 - La mise en œuvre prévoit l'utilisation d'outils numériques (plateformes européennes)
 - Le projet est conçu de manière écoresponsable et inclut des pratiques «vertes» tout au long du projet



Partenariats de coopération : Le projet prévoit des mesures appropriées de contrôle de la qualité, de suivi et d'évaluation.
Si le projet prévoit des activités de formation ou d'enseignement, une attention particulière est portée à la qualité et au public cible.



L'évaluation prendra ensuite en compte la qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet. Pour cela, présentez clairement les objectifs fixés et la méthodologie que vous comptez utiliser pour les atteindre. Prenez ensuite en compte les aspects transversaux requis dans tous les projets Erasmus+, qui s'insèrent dans les priorités du programme : l'inclusion, l'éco-responsabilité et la transformation digitale. Pensez-donc, tout au long de la mise en œuvre de votre projet, à intégrer ses aspects, par exemple en proposant des résultats et des activités accessibles et inclusives, en utilisant et développant des outils numériques innovants, et utilisant des pratiques « vertes », au-delà du choix des transports (sensibilisation, utilisation d'outils et méthodes responsables etc.)

Pour les partenariats de coopération, prévoyez des outils de contrôle et d'évaluation et soyez attentifs à la qualité des activités proposées.

L'évaluation du projet : points d'attention



Qualité et modalités de coopération

- Le partenariat implique des structures au profil varié et pertinent, y compris des structures moins expérimentées qui débutent dans le programme
- La répartition des tâches montre l'implication et la participation active de chaque partenaire
- La candidature montre la planification et les outils utilisés pour la coopération et la communication entre partenaires



Partenariats de coopération : Le partenariat est expérimenté dans le programme et son expertise lui permet de réaliser les objectifs fixés. Si des pays partenaires sont associés, la pertinence de leur participation est démontrée.



Le critère qualité de l'équipe du projet et des modalités de coopération sera évalué :

- sur le choix des partenaires : leur nature, les qualifications, les compétences, les expériences et expertises, la capacité à collaborer, ...
- sur la répartition des tâches et l'équilibre des contributions,
- sur les mesures envisagées pour collaborer,
- sur l'implication d'organisme provenant de secteurs différents,
- sur l'implication de nouveaux venus,
- sur l'éventuelle sollicitation de pays tiers et leur plus value (pour les partenariats de coopération).

L'évaluation du projet : points d'attention



Impact et diffusion

- Le partenariat prévoit d'intégrer chaque étape et les résultats du projet dans l'activité régulière des structures
- Le projet peut avoir un impact positif sur les participants, les structures et au-delà.
- Le projet prévoit un plan de communication / diffusion pour valoriser les avancées et résultats du projet.



Partenariats de coopération : Le projet prévoit des résultats durables, transférables qui peuvent être utilisés à une échelle locale, régionale, nationale voir européenne



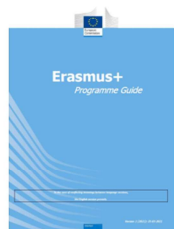
Enfin, pensez dès le stade de la candidature aux impacts attendus sur votre structure et à comment vous allez les valoriser et les diffuser, que ce soit en interne ou auprès d'un public plus large.

Une candidature doit donc présenter un plan de communication, et prévoir comment les résultats du projet peuvent avoir un impact positif sur la structure et ses bénéficiaires (public cible).

Pour un partenariat de coopération, les résultats attendus doivent être durables, transférables et transposables à différentes échelles.

Les modalités de dépôt de la demande d'un financement

Préparer la candidature



+ Circulaire Erasmus+ au BOEN



Guides d'aide et de saisie budgétaire
Formulaires commentés
FAQs

Recherche de partenaires



Pour bien préparer votre candidature, voici quelques éléments indispensables:*

- Vous référer au guide du programme Erasmus+ 2021, consultez le chapitre « Partenariats pour la coopération » à partir de la page 167 de la version anglaise.

La version française devrait être disponibles dans quelques jours.

Bien prendre connaissance de la circulaire Erasmus+ qui sera publié au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale et qui précise les modalités de candidature des organismes français.

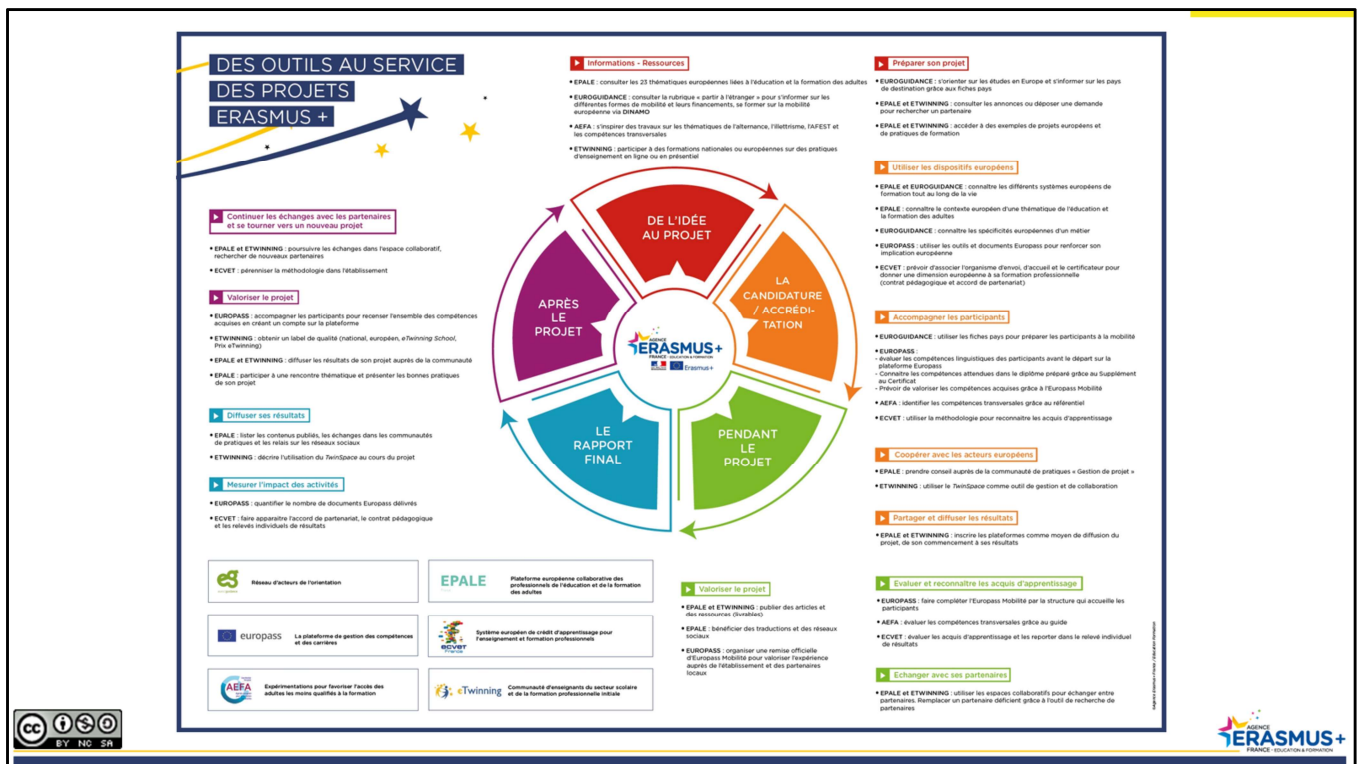
- Vous appuyez sur les ressources que nous mettons à votre disposition sur mon projet Erasmus+.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site, nous y intégrerons des contenus au fur et à mesure des dates butoirs de l'appel à propositions.

Vous y trouverez tous les documents, tutoriels, ressources, pour remplir votre formulaire de candidature et déposer votre demande de financement.

Beaucoup d'entre vous se demandent comment trouver des partenaires européens: Sachez que les plateformes Epale, eTwinning et SEG permettent de rechercher des partenaires.

Des rubriques dédiées existent sur chacune de ces plateformes.



Voici à l'écran une infographie qui présente les outils sur lesquels vous pourrez vous appuyer tout au long de votre projet Erasmus +.
Le détail de cette infographie et de chaque outil présenté est disponible ici : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/>

Les modalités de candidature

Candidater

- Nouvelle plateforme qui centralise les appels à proposition :
- Créer un compte EU Login et un code OID pour chaque partenaire
- EES : charte ECHE requise
- Compléter le formulaire en ligne et le soumettre en respectant les délais
- Faire signer déclaration sur l'honneur
- Mandats



Les aspects techniques de la candidature:

Les formulaires sont à saisir et soumettre en ligne sur cette nouvelle plateforme de la Commission européenne: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

Au préalable il faut :

- Un code OID et un compte EU Login pour chaque structure
- La charte ECHE pour les établissements de l'enseignement supérieur

Calendrier

	Partenariat de coopération	Partenariat à petite échelle
Publication guide et appels à proposition	25 mars 2021	
Mise à disposition des formulaires	Mi avril 2021	
Date limite candidature round 1	20 mai 2021 12h00 (heure de Bruxelles)	
Date limite candidature round 2	NC	3 novembre 2021 12h00 (heure de Bruxelles)
Début du projet round 1	01/11/21 au 28/02/22	01/11/21 au 28/02/22
Début du projet Round 2	NC	01/03/22 au 31/05/22



Voici le calendrier.

A retenir: clôture de l'appel le 20 mai. Les résultats seront annoncés dans l'été.

Un deuxième appel à projet aura lieu pour les partenariats à petite échelle

Des sessions de questions-réponses par secteur



- Session de Q/R Education des adultes : [21 avril 2021](#)



- Session de Q/R Enseignement et Formation Professionnels: [22 avril 2021](#)



- Session de Q/R Enseignement scolaire : [26 avril 2021](#)



A l'issue de cette présentation, si des questions demeurent nous vous invitons à les poser dans les formulaires typeform accessibles dès à présent depuis notre site internet.

Nous répondrons à ces questions lors de sessions de Q/R par secteur:
le 21 avril pour le secteur éducation des adultes EA,
le 22 pour le secteur de l'enseignement et la formation professionnels
le 26 avril pour le secteur de l'enseignement scolaire



Merci de votre attention !